



ED - EPIC - Éducation psychologie information communication

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED - EPIC - Éducation psychologie information communication. 2010, Université Lumière - Lyon 2, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM, École normale supérieure Lettres et sciences humaines. hceres-02035907

HAL Id: hceres-02035907

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035907>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°485
« Education, Psychologie,
Information et Communication »
de l'Université Lyon 2 - Lumière





Membres du comité d'évaluation)

Présidente :

Mme Danielle LEEMAN, Université Paris 10

Experts :

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

M. Jean-Raymond FANLO, Université de Provence

Mme Danielle POTOCKI-MALICET, Université de Reims

M. Jean DA SILVA, Université Paris 1

M. Daniel GAXIE, Université Paris 1

M. Patrick LEHINGUE, Université d'Amiens

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sandra LAUGIER



Contexte général

L'école doctorale (ED) est sise dans le PRES « Université de Lyon » (UDL), qui a redéfini le nombre et le périmètre des écoles doctorales (ED) il y a à peine deux ans, dans des conditions qu'on imagine avoir été quelquefois difficiles (association de multiples disciplines en général, à partir d'établissements aux pratiques différentes et aux sites parfois éloignés) : cette situation rend délicate l'évaluation globale de ces nouvelles ED, en raison de leur faible inscription dans le temps.

Les priorités affichées par le PRES sont la recherche et le doctorat, et sa première mission les études doctorales ; l'ensemble des ED est coordonné par un Collège doctoral qui définit une politique commune cohérente dont l'objectif est de faire du Doctorat de l'UDL une référence internationale en matière scientifique et d'« employabilité ».

Le Collège doctoral a en particulier défini la Charte des thèses commune à toutes les ED de l'UDL ; il répartit les budgets et contrats doctoraux, s'occupe de la formation doctorale dévolue à l'insertion professionnelle et des dispositifs d'appui à cette dernière - dont le financement est assuré par les collectivités territoriales. Le budget-état des « études doctorales » est intégralement reversé aux ED, selon une répartition prenant en compte l'importance et la note précédente de chacune mais tributaire aussi du « poids de l'histoire ».

L'articulation est difficile entre le PRES et les établissements (communication, harmonisation entre services administratifs) ou les ED (défaut de prise en compte par le PRES des doctorants dans leur ensemble ou de la politique conduite par les ED). Il serait souhaitable que soit adopté au sein du PRES le principe général que la formation doctorale donne lieu à un codage et à une validation en « ECTS », comme toutes les formations dispensées aux autres niveaux (Licence et Master), et à la possibilité que cet enseignement soit reconnu dans le service des enseignants-chercheurs qui s'y emploient (comme pour les autres diplômés). En ce qui concerne les modules professionnalisants, il faut veiller à ce qu'ils soient effectivement utiles et accessibles à tous les doctorants, quelle que soit leur discipline de rattachement.

L'attribution du personnel administratif et des locaux est du ressort des établissements, et sans doute pour cette raison le traitement est inéquitable si l'on compare toutes les ED au sein du PRES.

L'évaluation a porté sur les points suivants : offre disciplinaire et offre liée aux attentes ou besoins spécifiques de ses doctorants, critères de recrutement des doctorants, pratiques d'accueil et d'encadrement, mesures prises pour que soient respectées l'obligation d'accompagnement du doctorant et donc la limitation du nombre de thèses dirigées par encadrant comme la durée de préparation du doctorat, définition du cursus (formations obligatoires ou recommandées) et des conditions de l'autorisation de soutenance.

Avis condensé

- Avis global :

L'ED 485 ne constitue pas nécessairement ni entièrement un assemblage homogène au regard de la tradition académique, associant Sciences de l'Education, Psychologie, Information & Communication, Histoire/Epistémologie/Philosophie des Sciences, Sciences et technologies des activités physiques et sportives... On apprécie d'autant plus l'effort de réflexion collective, sous la houlette du Directeur de l'ED, visant à se donner une identité scientifique propre mais où chacun se retrouve, avec de la sorte beaucoup plus de chances de devenir visible aux plans national comme international (ce dont les équipes et unités rattachées ne peuvent que bénéficier). La formulation de cet axe commun est cependant à travailler plus précisément, « la question du sens » invoquée apparaissant quelque peu obscure, trop générale ou abstraite pour véritablement servir la visibilité souhaitée. Mais l'objectif de « mise en tension » des divers points de vue, visant à ce que chaque discipline soit en mesure, dans ce travail interdisciplinaire, de faire émerger d'autres modes de compréhension de son propre champ, constitue une



excellente perspective pour l'ED - ce que confirme l'instauration du programme CCAS, lequel a déjà donné lieu à un partenariat scientifique avec une équipe de Genève. L'ED a également réussi la mise en place d'une formation doctorale variée, associant une offre d'ordre méthodologique, d'ordre linguistique et d'ordre scientifique (cette dernière différente des séminaires des Equipes et Unités). Notons encore au crédit de l'ED un site très informatif incluant une plate-forme interactive pour les doctorants. Bref, au total, un très beau bilan pour les 30 mois d'existence de cette ED, que l'on peut imputer à l'excellence de sa direction.

● Points forts :

- La définition d'un projet scientifique spécifique commun à toutes les composantes de l'ED.
- Une gouvernance efficace mais transparente (Direction, Conseil, Bureau du Conseil, Commission des thèses, Jury de Contrats doctoraux), très attentive aux propositions des doctorants.
- La mise en œuvre de la bonne circulation de l'information (réalisation d'un site, comptes rendus systématiques des réunions du Conseil).
- Une moyenne de 5 thèses par encadrant, une durée moyenne des thèses de moins de 5 ans, un financement de l'ordre de 25 % des effectifs.
- Création d'une « Commission des thèses » pour assurer le suivi pédagogique des doctorants.
- L'organisation d'une formation, complète et variée, des doctorants.
- Les relations établies à l'international (partenariats scientifiques, doctorats internationaux).

● Points faibles :

- Le nombre annuel de thèses soutenues (moins de 10 % des inscrits ce qui implique un très fort taux d'abandon).
- Le caractère approximatif de toutes les statistiques permettant de suivre l'évolution d'une ED, l'absence d'information sur les abandons et l'incertitude sur le nombre véritable des inscrits (dues au défaut de communication entre services administratifs au sein du PRES).
- Un budget alloué qui n'est pas à la hauteur du nombre des doctorants, du caractère multisite de l'ED (lequel suppose des déplacements de certains doctorants pour le suivi des formations recommandées) ni de ses réalisations - on ne sait pas sur quel(s) critère(s) le budget en question a été défini.
- Moins de 5 % de co-tutelles.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

- ménager à côté du secrétariat un bureau pour le directeur de l'ED et une salle dédiée pour les doctorants, de manière à concrétiser aux yeux des usagers l'existence de leur école doctorale, et à permettre à ceux qui viennent d'ailleurs de se « poser » en un lieu où ils puissent rencontrer leurs homologues, échanger les informations, organiser des activités.
- accroître le budget de l'ED compte tenu de ce qui a déjà été réalisé, du nombre de doctorants inscrits et des déplacements impliqués par son caractère multisite (Saint-Etienne) - en tout état de cause : justifier les critères d'attribution du budget actuel, qui ne peut être fondé sur une précédente évaluation de l'ED puisque celle-ci, récemment créée, n'a fait l'objet d'aucune expertise avant 2010.
- prendre une décision officielle reconnaissant les formations doctorales au même titre que les formations de Licence et de Master, qui les dote d'un codage et d'une validation en « crédits » (ECTS).

Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Les moyens dont dispose l'ED en matière de locaux sont insuffisants : le Directeur de l'ED, susceptible de recevoir les doctorants (voire des collègues) pour des entretiens confidentiels, doit disposer d'un bureau voisin de celui du secrétariat. De même, voisine des précédents, une salle doit être dévolue aux doctorants : aménagement convivial (il ne s'agit pas d'une « salle de classe » mais d'un lieu commun d'échange, d'information et de travail), accès wifi, voire un ou deux postes informatiques...

Les moyens financiers dont dispose l'ED sont également insuffisants - cf. ci-dessus. On ne s'explique pas pourquoi la dotation de 2008 a été réduite en 2009 par le PRES (le fait que la totalité du budget 2008 n'ait pas été épuisée ne saurait constituer une raison valable au regard de ce que l'on observe dans d'autres ED).

- Bilan quantitatif :

Il faut saluer l'effort de la direction pour améliorer le flux des thèses et réduire leur durée moyenne.

Les enseignants-chercheurs membres de leur section de CNU doivent infatigablement faire savoir qu'on n'en est plus au temps de la thèse d'état (depuis le début des années 80) et qu'on peut se fixer une moyenne raisonnable de 300 pages pour un mémoire de doctorat actuel.

- Encadrement et suivi :

Les mesures sont d'ores et déjà prises pour un accompagnement pédagogique et scientifique des doctorants. Il faudrait les compléter par une information sur les financements de la recherche doctorale autres que les canoniques contrats doctoraux ou allocations régionales, sur ce que sont les postes d'ATER, sur « l'après-thèse ».

Certains doctorants ont le sentiment d'une certaine iniquité de traitement : seulement 70 se sont inscrits sur le site interactif, d'autres ont de la difficulté à participer à l'ensemble des activités proposées (ils ne sont par exemple pas sur le site de Lyon) ; les étudiants étrangers souhaitent être mieux accompagnés : l'information peut être difficile



d'accès lorsque l'on n'est pas sur place ; il faudrait aussi être attentif au fait que la différence de rythme des cursus peut les priver de la possibilité de financements pour des raisons de limite d'âge.

- Financement des thèses :

La proportion de thèses financées est très satisfaisante (pour une ED à dominante SHS) : 25 %, 11 conventions CIFRE.

Il n'en reste pas moins qu'il y a à rechercher toutes les sources possibles de financement des doctorants, et à les en informer. Il n'y a pas lieu de considérer que le financement de la thèse est réglé dès l'instant que le doctorant est salarié (par exemple en tant que psychologue, enseignant, éducateur, etc.) : tout projet de qualité porté par un candidat prometteur mérite d'être financé.

- Formation :

L'ED détermine, parmi les séminaires des Equipes et Unités, ceux qui peuvent être suivis et validés par l'ensemble des doctorants. Elle confie à un groupe de doctorants l'organisation de journées transversales au cours desquelles les doctorants peuvent exposer leur travail - communication susceptible d'être retenue pour publication en ligne sur le site de l'ED. Chaque doctorant est tenu de régulièrement rendre compte de l'avancement de sa recherche (chaque année pour les thèses financées, à la fin de la 2e année pour tous les doctorants).

L'ED propose des formations méthodologiques, techniques et linguistiques (anglais scientifique).

La formation professionnelle prise en charge par le PRES d'une part ne paraît pas adéquate pour tous les doctorants, d'autre part est pour certains enseignements implicitement réservée à certains d'entre eux. Si cette situation devait perdurer, il reviendrait à l'ED de définir des formations « professionnalisantes » correspondant aux attentes et besoins de ses doctorants, sur un budget supplémentaire attribué par le PRES.

- Ouverture nationale et internationale :

L'ED est attractive puisque près d'un tiers de ses effectifs viennent de France ailleurs que de Lyon et que 10 % de ses doctorants arrivent de l'étranger. Le nombre de co-tutelles n'est cependant pas à la hauteur de cette attractivité (moins de 5 %).

Un partenariat, qui semble sur la voie de se pérenniser, avec Genève, et deux doctorats internationaux (portés par l'Italie) sont de belles réalisations qu'il faut étendre et développer.

- Projet :

Le projet est parfaitement convaincant, à la fois conscient des acquis et des réalisations à conduire.



Observations du Président)

Lyon, le 10 mai 2010

Réponse de la présidence de l'université Lumière-Lyon2 au rapport du comité d'experts de l'école doctorale n° 485 « Education, Psychologie, Information et Communication » (EPIC)

Réf. : EVAL-0691775E-S3110057647-ED EPIC

Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes,

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'experts sur l'école doctorale n° 485 « Education, Psychologie, Information et Communication » et l'avons transmis à son directeur, dont la réponse est jointe à ce courrier.

Nous nous félicitons, avec l'ensemble des établissements co-accrédités au sein du Pres-Université de Lyon, de l'avis très positif émis par le comité sur cette école doctorale, dont le périmètre a été redéfini au début du dernier contrat pour rassembler des disciplines dont l'articulation ne va pas de soi, et qui ne compte donc qu'un peu plus de deux ans d'existence. Ces trente mois ont été mis à profit pour conduire un effort de réflexion collective et donner à l'ED une identité scientifique propre, et le comité salue le très beau bilan de l'ED et l'excellence de sa direction.

Le comité souligne les nombreux points forts de l'ED, notamment la définition d'un projet scientifique commun aux composantes de l'ED, la bonne circulation de l'information, la qualité de la gouvernance, le bon fonctionnement du jury d'ED attribuant les contrats doctoraux, la mise en place d'une formation doctorale complète et variée, la bonne intégration des doctorants, le souci de l'encadrement et du suivi des thèses, le taux de financement satisfaisant pour une ED de SHS (avec notamment des conventions Cifre), le développement des relations internationales (notamment par le programme CCAS, financé par l'établissement porteur, et par les doctorats internationaux). Les faiblesses relevées sont largement celles des ED de SHS, notamment un flux de thèses insuffisant, le faible nombre des cotutelles, le déficit des statistiques permettant de suivre l'évolution de l'ED et la faiblesse des moyens financiers. Le comité souligne cependant l'effort fait par l'ED pour réduire la durée des thèses et améliorer le taux de soutenance (par la mise en place notamment du comité de suivi de thèse).

En tant qu'établissement porteur de l'ED, l'université Lyon2 a entendu les recommandations du comité, notamment en matière de locaux ; ceux-ci sont insuffisants et l'université veillera à réserver un bureau pour le directeur de l'ED et un espace mutualisé pour les doctorants.

Quant à l'attribution des moyens financiers, elle est du ressort de la décision collective des établissements co-accrédités au niveau du Pres et il conviendra de veiller collectivement à ce que l'ED EPIC reçoive des moyens lui permettant de continuer son active politique de formation doctorale et bénéficie d'un nombre de contrats doctoraux, qui ne sera pas certes suffisant, mais qui soit au moins correct au regard du nombre de ses doctorants. La préconisation du comité d'affecter des crédits ECTS aux formations doctorales sera également à examiner et valider au niveau du collège doctoral du Pres et des établissements.



SERVICE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE ET DES ÉCOLES DOCTORALES

Campus Berges du Rhône - 86 rue Pasteur - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 76 - Télécopie : +33 (0)4 37 28 04 48

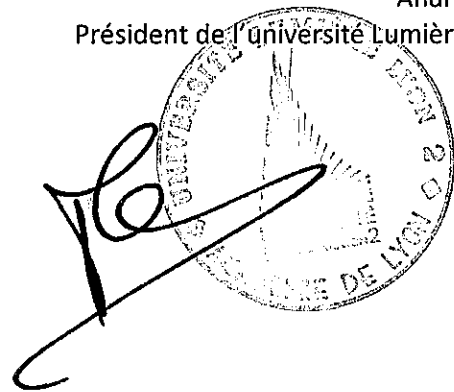
recherche@univ-lyon2.fr - <http://www.univ-lyon2.fr>

Le comité souligne les difficultés d'articulation entre le Pres et les établissements, au niveau de la gestion administrative et surtout de l'articulation entre formations assurées par l'ED et formations transversales assurées par le Pres. L'ensemble des acteurs de la formation doctorale, Pres et établissements, sont conscients de ces difficultés et de la nécessité d'améliorer ces points. Malgré ces difficultés, la mise en place d'une politique doctorale de site a permis de nombreuses avancées qui ont incontestablement dynamisé les écoles doctorales : adoption d'une charte unique des thèses, mutualisation des contrats doctoraux et attribution collégiale sur des critères communs d'excellence, réflexion sur le financement et la durée des thèses, sur les conditions d'entrée en thèse, sur l'encadrement et le suivi de thèse, sur la valorisation de la thèse et l'insertion professionnelle, sur l'internationalisation du doctorat. Ces avancées dans des pratiques communes, respectant toutefois les spécificités des disciplines, sont à mettre au crédit de la politique doctorale conduite au sein du Pres par les établissements co-accrédités.

Au nom de l'ensemble des établissements co-accrédités et de l'université de Lyon, nous remercions le comité de visite pour la qualité de son rapport et nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments cordiaux.

André TIRAN

Président de l'université Lumière-Lyon2

A circular stamp of the University of Lyon 2 is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2' and 'UNIVERSITÉ DE LYON 2' around a central emblem.

André ROBERT

Lyon le 10 mai 2010

Professeur à l'université Lyon 2

Directeur de l'Ecole doctorale EPIC n° 485

à

Monsieur le Directeur de la section des formations

AERES

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale n° 485 « Education, Psychologie, Information et Communication » que je dirige, établi à la suite de la visite du 3 mars dernier. Au nom de l'ensemble de l'Ecole doctorale, je tiens à remercier le comité d'experts et sa présidente pour son écoute, sa sensibilité à la politique de l'ED et la qualité de ses suggestions. Ce rapport positif n'appelle pas une longue réponse de ma part, en complément de celle élaborée par l'établissement porteur et les établissements co-accrédités.

Comme je l'avais déjà indiqué lors de la visite, je souscris à la remarque selon laquelle le recours à la notion de « sens »¹ invoquée à l'origine pour imaginer la possible unité intellectuelle d'une Ecole doctorale aux composantes assez fortement hétérogènes présente un caractère trop général pour être complètement convaincant. Le conseil de l'Ecole doctorale s'emploiera à redéfinir les termes scientifiques d'une unité que la pratique lui a permis de trouver depuis sa fondation (juin 2007), en bénéficiant désormais d'une expérience de plus de trente mois et notamment de la mise en œuvre d'un programme scientifique (CCAS, financé par l'établissement porteur suite à un appel d'offres interne) ayant réussi à fédérer des équipes issues des différentes composantes de l'ED et servi de base à plusieurs journées doctorales d'études. L'intérêt de ce programme scientifique est souligné dans le rapport, entre autres en relation avec la question de l'unité.

La création d'une commission de suivi des thèses a déjà autorisé des progrès en matière de vigilance quant à la durée des thèses ; la commission et le directeur de l'ED entendent attirer encore mieux l'attention des directeurs de thèse sur les nouvelles normes en vigueur, y compris en SHS, une première campagne sur ce thème ayant déjà commencé à avoir des effets favorables. Il est vrai qu'une réelle difficulté existe à discerner entre des allongements excessifs de la durée de certaines thèses et de véritables abandons ; l'approfondissement du travail de la commission, qui fait partie des objectifs de l'ÉD, devrait permettre d'améliorer sa performance sur ces points : augmentation du nombre annuel de soutenances, réduction de la durée moyenne des thèses, diminution du taux d'abandons, meilleure adéquation entre le projet de thèse effectué par l'étudiant et sa réalisation

¹ L'ED se donne pour objet « l'étude de pratiques, d'institutions, de représentations et systèmes symboliques, d'outils politiques et scientifiques que l'homme se donne pour mettre en œuvre et penser son rapport à la question du sens ».

(du fait d'une intervention en amont plus rigoureuse du collectif pluridisciplinaire constitué par la commission).

Le nombre de cotutelles devrait également s'améliorer, en raison notamment du développement de la politique internationale de l'ED, dont le rapport souligne la dynamique amorcée particulièrement par l'étroite collaboration avec une école doctorale de l'Université de Genève (organisation commune de journées d'études doctorales). L'existence dans l'ED de deux doctorats internationaux, les liens en cours de structuration avec l'Université de Leipzig (rencontre du directeur de l'ED avec son homologue en mai 2010) vont dans le même sens.

En matière budgétaire, la direction de l'Ecole doctorale ne peut que se réjouir de la recommandation faite par le comité d'augmenter son budget (décision qui dépend du PRES), en vue d'accroître encore la qualité de son offre de formation et la prise en compte des besoins des doctorants. Le directeur accordera une attention toute particulière au financement des déplacements des doctorants les plus éloignés (site de Saint-Etienne) pour venir suivre les formations à Lyon (tout en n'excluant pas la possibilité d'organiser telle ou telle formation à Saint-Etienne, en tant que de besoin) [NB : Le passage à une politique d'attribution d'ECTS pour le suivi des formations faciliterait effectivement le caractère d'obligation de celles-ci]. Dans la même perspective de prise en compte des besoins des doctorants, déjà existante et soulignée lors de la visite, la systématisation de rencontres individualisées avec chaque nouvel inscrit sera rendue possible par l'installation d'un bureau du directeur de l'ED à proximité du secrétariat. La dévolution d'une salle de réunion équipée, propre aux doctorants, ne pourra que renforcer le sentiment d'appartenance à un collectif, une « école », objectif que s'est fixé la direction de l'ED EPIC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



A. TIRAN